RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Climat scolaire

Prévention des violences et du harcèlement

www.ac-dijon.fr

Les représentations

Climat scolaire

Définition du climat scolaire .

Le **climat scolaire** concerne toute la communauté éducative : **élèves, personnels, parents**. C' est une responsabilité collective. C' est la construction du bien vivre et du bien être pour les élèves et le personnel de l' école. Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien qui favorisent un climat scolaire serein pour tous.

Pourquoi agir sur le climat scolaire ?

Les deux dernières enquêtes de climat scolaire en France, passées auprès des élèves et auprès des personnels du primaire et du secondaire montrent qu'une grande majorité d'élèves vivent plutôt heureux dans leur établissement , ***mais 11 à 12% des élèves sont harcelés*** (harcèlement moral 14%)

25% des élèves absentéistes pour ces raisons

Quelques données chiffrées

Atteintes le plus souvent citées par les collégiens et les lycéens:

Niveau	Vol	Insultes	Surnoms méchants	Mise à l'écart
Collège (2013)	66.3%	57%	39%	37%
Lycée (2015)	46.7%	22.1%	28.7%	30.6%

Ces atteintes se manifestent majoritairement à l'intérieur du collège

Sources:
Enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) - MEN -2015 concernant les lycéens, 2013 concernant les collégiens.

Cadre général de droit

1. Le harcèlement moral ou psychologique entre pairs en milieu scolaire, le cyberharcèlement … mais aussi insultes, menaces, violences physiques, racket et comportements discriminatoires répétés sont considérés comme **un délit** (article 222-33-2-2 de la loi 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes).

Un dépôt de plainte est possible à l'initiative des familles.

2. Article 40 du code de procédure pénale

Selon cet article, « le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis **sans délai** au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Cadre général de droit

Le 119 : NUMÉRO DÉDIÉ à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être ;

Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, **communauté éducative**... peuvent appeler ce numéro.
Une majorité des appels concerne des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou **en institution**.

Définition du harcèlement à l'EN

- **Texte réglementaire** : circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013
- **Définition :** «Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ». Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement. » (Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993)

La lutte contre le harcèlement est une priorité du MEN

Caractéristiques du harcèlement

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

C'est la concomitance de la répétitivité et d'au moins l'une des deux autres caractéristiques qui définit une situation de harcèlement.

Eléments de stigmatisation

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)

Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée

Un handicap (physique, psychique ou mental)

Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)

L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier, la réussite scolaire

Des pratiques d'intégration au groupe (Bizutage - interdit par la loi depuis 1998)

….

Contexte du harcèlement

Le harcèlement se développe en particulier :

- **Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé** : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.
- **Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées** par l'équipe éducative : il est indispensable que les parents et les élèves ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives.

Quelques chiffres sur le harcèlement

Primaire

11,7% des enfants sont victimes de harcèlement.

5% de harcèlement sévère à très sévère

Collège

10% des collégiens sont victimes de harcèlement.

7% de façon sévère à très sévère

Lycée

4,7% des lycéens sont victimes de harcèlement.

Première enquête en mars 2015

Sources: Enquêtes de victimisation – Eric Debarbieux

Processus du harcèlement

Les supporteurs : renforcent le harcèlement (assistants, rires, gestes encourageant, attroupement...),
Les défenseurs : vont se porter spontanément au secours des victimes,
Les outsiders : restent en retrait sans se positionner.

Victime

- Loi du silence
- Rumeurs
- Isolement
- Rires
- Témoins/groupe
- Invisible visibilité*

Témoins

Auteur(s)

*:J.-B. Bellon et B. Gardette

Un profil type ?

<u>Victimes de harcèlement:</u> Pas de profil type. Eventuellement moment de fragilité passager. Etat de sidération face aux premières moqueries. Au fur et à mesure possibilité de comportement victimaire. Pas de déterminisme.

<u>Auteurs de harcèlement:</u> Profils différents avec souvent un manque d'empathie et volonté d'exister, de s'affirmer en harcelant. Parfois victime de violences à la maison.

Atelier "Non au harcèlement" – Collège Marcelle Pardé - Dijon

Conséquences sur la santé

- **Les victimes de harcèlement scolaire ont une tendance ultérieure à la dépression .**

  Revue systématique et méta-analyse d'études longitudinales

  Dans tous les cas, les victimes de harcèlement scolaire sont des enfants en souffrance.

- **Les garçons qui harcèlent tendent à devenir délinquants.**

  Enquête Pittsburgh Youth Study

- **Le harcèlement scolaire n'est pas seulement un problème scolaire mais a des conséquences préjudiciables à long terme**

  Résultats d'études extrait du « Journal of Aggression, Conflict and Peace Research »

Procédure d'alerte

N° vert national « Stop harcèlement » 30 20

Veille institutionnelle

- Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
- Recteur
- DASEN
- IEN

Dispositifs d'alerte

- Médiateur
- Plateforme académique
- Référents départementaux
- Adultes de l'établissement

Dispositif académique

Numéro vert national « Non au harcèlement » : 30 20

Numéro vert académique : 0 808 800 197

Saisine directe de la rectrice (boite mail ou courrier)
Ou courrier parents reçu au rectorat

Saisine directe dans les DSDEN

Protocole d’intervention

Lors de la réception, en académie, d'une fiche dans l'application internet nationale

(appel direct au numéro vert national) **30 20**

les référents académiques et les référents départementaux sont automatiquement prévenus grâce à cette application.

Un référent départemental prend contact avec la famille, et ensuite avec l’établissement.

Lors d'un appel téléphonique sur la plateforme académique : **0 808 800 197**

Obligation de demander à l'appelant l'accord pour pouvoir prendre en charge le dossier. Et communiquer avec les différents acteurs. (demande de la CNIL)

La plateforme académique informe le référent départemental dont dépend l'élève victime. (interdiction C.N.I.L. de communiquer ces informations par écrit)

Le référent départemental se met à disposition et de la famille et du chef d'établissement.

Référents

2 Référents académiques implantés au sein du pôle établissements et vie scolaire du rectorat.

2 Référents par département (Conseillers techniques assistants sociaux avec en appui soit le médecin ou infirmière conseiller technique soit personnel DSDEN)

Ressources

GUIDE « QUE FAIRE POUR AGIR CONTRE LE HARCELEMENT DANS MON COLLEGE OU MON LYCEE

Recensement des outils pédagogiques pour lutter contre le harcèlement à l'école

Prix « Mobilisons nous contre le harcèlement »

Et le cyberharcèlement ?

Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves

Guide de prévention de la cyberviolence entre élèves

Conséquences des violences & discriminations sur les élèves

Sentiment d'insécurité

Mal être

Violences physiques et / ou morales

Isolement

Effets sur les résultats scolaires et le comportement

Perturbation de l'ambiance de classe, de l'établissement

Absentéisme

Décrochage

Troubles de la santé

perte de l'estime de soi, dépression, idées suicidaires

Tentatives de suicide, suicides